

Auteur, titre et références du texte :

A. Angot, « Livre de raison d'un notaire de Chantrigné », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1892 (t. IV), p. 197-208.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 18 avril 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0052

Texte relu par :

Monique Ingé et Edith Armange

d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : BC 76\1896\4).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

LIVRE DE RAISON

D'UN NOTAIRE DE CHANTRIGNÉ

De nos jours, quand un propriétaire rangé veut tenir note détaillée de ses intérêts, compter lui-même avec ses fermiers, ses locataires, ses débiteurs, il achète à la prochaine librairie un registre plus ou moins volumineux, bien réglé, divisé en colonnes verticales, où il peut tenir sa comptabilité en partie double ou simple. Dans ces tableaux où la rédaction n'est rien, où les chiffres sont tout, il aura facilement sous les yeux le résultat de ses comptes ; mais tout sera tenu d'une manière sèche et absolument impersonnelle. Cent ans plus tard, les petits-fils du rédacteur ne trouveraient pas dans ces notes le nom de leur grand-père, ni à plus forte raison le moindre renseignement sur sa vie et ses mœurs.

Autrefois, l'usage était assez fréquent d'inscrire en tête de ces registres d'affaires les actes qui se rapportaient à la vie religieuse et civile de la famille, et d'entremêler aux notes journalières des recettes et des dépenses la mention des événements survenus dans la maison. On y trouve même quelquefois l'écho des faits historiques de la province ou du royaume.

Ce mélange de traditions domestiques et d'affaires temporelles était une reproduction exacte de la physionomie de la famille. Souvent le livre était continué de génération en génération et apprenait aux enfants ce qu'avaient été les ancêtres, les liens de parenté souvent éloignés, les malheurs ou les bonnes fortunes successifs, mille détails enfin que la seule mémoire ne peut garder sans altération. Ce genre de documents, sous le nom de *Livres de raison*, ou de *famille*, a joui de nos jours d'un véritable succès de popularité, mérité d'ailleurs, comme peinture assez fidèle de la société à un autre âge, et même, dirai-je, comme témoignage d'un souci et d'une préoccupation que nous n'avons plus au même degré.

Celui dont nous entreprenons ici la publication sous forme d'une analyse très sommaire accompagnée de quelques extraits, n'est l'œuvre ni d'un lettré, ni d'un personnage, ou si l'auteur fut l'un et l'autre, c'est tout à fait relativement et pour son village.

Sous l'ancien régime, il y avait dans chaque paroisse une catégorie peu nombreuse de citoyens qui, après le clergé et la noblesse, devaient à leur charge, à leur fortune, à leur

instruction, d'avoir une situation supérieure au vulgaire. Ce petit groupe comprenait les fermiers généraux des terres seigneuriales ou des bénéfiques ecclésiastiques, les chirurgiens, les maîtres d'école, quand ils étaient laïques, et les notaires. Maître René-François Oger, qui écrivit le livre de raison dont nous nous occupons, était l'un de ces derniers. Mais pour nous rendre compte de sa situation sociale, ne nous le représentons pas comme l'égal en tout des notaires de nos jours. Autrefois, chaque bourgade avait son tabellion et toutes les localités de quelque importance avaient à la fois notaire royal et notaire de châellenie ; c'était le cas de plus de la moitié des paroisses. La situation de ces officiers était donc modeste, leurs attributions moins complexes que de nos jours, leur clientèle plus divisée. Comme ils n'empiétaient jamais sur les fonctions des banquiers, on n'en voyait pas chercher asile au-delà de la frontière. L'étude la mieux achalandée n'enrichissait chaque année ses archives que d'une liasse de minutes peu volumineuse.

Maître René-François Oger exerçait comme notaire royal à Chantrigné, localité fort modeste de l'arrondissement de Mayenne, au canton actuel de Lassay. Son frère aîné était prêtre. Pour lui, il avait épousé, en 1739, Marie Epiard, fille de maître Louis Epiard, son prédécesseur au tabellionat de Chantrigné. Elle lui donna onze enfants, dont plusieurs ne vécurent que peu de jours, et mourut après vingt ans de mariage. Les derniers nés de la famille étaient encore bien jeunes et leur père leur donna une seconde mère en épousant, le 4 février 1754, Renée Crosnier, veuve de Julien Amiard.

Un notaire de village ayant par ailleurs quelque bien au soleil ne se contentait pas pour ses enfants de l'instruction élémentaire qu'ils pouvaient trouver dans la paroisse. Aussi, quoique Chantrigné fût doté d'écoles pour les garçons et pour les filles, maître Oger met-il ses filles au couvent à Evron¹ et à Lassay², où elles reçoivent, avec les notions d'une instruction plus complète, les connaissances qui doivent en faire des femmes laborieuses, y compris l'art, aujourd'hui parfaitement inconnu, de filer le lin. L'aîné des garçons, destiné sans doute à l'Eglise, fut mis au latin à Mayenne, chez monsieur Mahay ; un autre confié d'abord à M. Delahaye, prêtre, qui tenait un petit collège à Javron, puis à MM. de la Brosse, alla enfin pour se perfectionner dans l'art de l'écriture, « en chambre chez M. Taupin, » maître écrivain à Mayenne.

Pour les garçons comme pour les filles, la pension était d'environ 150 livres, auxquelles on ajoutait quelques pots de beurre. Le maître écrivain ne nourrissait pas ses pensionnaires et ne leur prenait que 50 sols par mois.

Les jeunes filles restaient au couvent l'année entière, sans interruption ; mais les garçons avaient des vacances de deux mois en août et en septembre.

La situation de fortune de maître Oger lui permettait le luxe de deux domestiques, serviteur et servante, et une maison aussi nombreuse les rendait nécessaires. Les gages de la fille étaient un peu supérieurs à ceux du garçon ; elle recevait 25 ou 30 livres par an tandis qu'il n'en avait que vingt seulement. Les jours de maladie devaient être rendus en fin d'année. Les mœurs d'alors n'admettaient pas les changements si ordinaires aujourd'hui dans la domesticité. Nous voyons que le notaire de Chantrigné gardait son monde jusqu'au mariage. La grande faveur pour les gens de maison était d'aller aux assemblées du voisinage, à Cigné, et surtout à Saint-Loup-du-Gast.

Quelle était la fortune dont jouissait et vivait la famille Oger ? Nous le savons au moins pour les revenus des immeubles par le journal minutieusement tenu du père de famille. En ne tenant pas compte de quelques pièces de terre, jardins, courtils d'un prix insignifiant, elle comprenait cinq closeries, une maison au bourg, et d'autres immeubles moins importants, le tout produisant un revenu annuel d'environ 850 livres, qui, avec des redevances en beurre, chapons, poulets, gâteaux et châtaignes, pouvait atteindre un

¹ Sur le pensionnat tenu par les Bénédictines d'Evron, V. *L'Instruction populaire dans la Mayenne, avant 1790*, page 123.

² M. l'abbé Gillard, dans ses *Recherches historiques sur les Bénédictines de Lassay*, n'a pas mentionné l'existence d'un pensionnat au couvent de Lassay.

millier de livres.

Si la pension d'un enfant coûtait, avec les faux frais, deux cents livres, les honoraires du notaire n'étaient pas inutiles pour équilibrer le budget de sa famille qui compta toujours un personnel de huit à dix membres.

Les impôts étaient lourds, comme ils l'ont toujours semblé aux contribuables de tous les temps. Louis Oger avait soin, « attendu la taille, » de ne déclarer qu'une partie du prix de ses loyers et de se faire garantir le surplus par une contre-lettre.

Il faut remarquer trois choses dans les conditions du fermage à cette époque, qu'on sait malheureuse : le prix de location augmente constamment, les fermiers paient sans faute le prix convenu, enfin ils restent dans la terre de père en fils. La propriété est encore de nos jours beaucoup plus morcelée dans l'arrondissement de Mayenne que dans le pays de Laval et de Château-Gontier, c'est ce qui explique pourquoi on n'y pratiquait que le bail à ferme à l'exclusion du fermage à moitié. Des closieries si minimes n'auraient pu faire vivre le colon sur la moitié du produit, même en y ajoutant les gains accessoires du filage, du tissage et du travail fait au dehors.

Pour vulgaires que soient les détails de cette vie domestique sans incidents, dont on peut dire quelle ressemble à toutes les autres, elle nous offre cependant un tableau qu'on aime à contempler un instant. Quelle famille ne serait heureuse d'avoir dans ses archives un livre semblable, continué pendant plusieurs générations où seraient conservés le souvenir, les exemples et les conseils implicites des ancêtres, et combien peu jouissent de cet avantage et songent de nos jours à le procurer à ceux qui viendront après eux !

Ce qui ressort de toute évidence des notes laissées par le notaire royal de Chantrigné, c'est que l'esprit foncièrement chrétien animait la classe aisée dans les paroisses rurales, puisque nous en saisissons des témoignages jusque dans les documents qui s'y prêtent le moins. Cet honnête bourgeois, qui rapporte à la divine Providence tous les biens qu'il reçoit ou qu'il espère, qui prend un soin pieux de consigner dans un livre de comptes domestiques tous les anniversaires de la vie chrétienne qui concernent les membres de sa famille, n'était assurément pas entaché d'incrédulité.

Ces onze enfants, fruits d'une union de vingt ans, dans la famille d'un notaire, nous reportent à des mœurs lointaines. La mort alors pouvait faucher dans les rangs serrés d'une société si féconde sans enrayer le développement de la population et sans atteindre les forces vives de la nation.

Nous avons fait remarquer déjà que les rapports entre maîtres, domestiques et fermiers étaient empreints d'un attachement réciproque, dont témoignent la longueur des engagements mutuels.

Ce sont là trois éléments bien nécessaires au bon fonctionnement de la vie sociale, qui n'ont pas fait de progrès depuis lors, et dont la destruction serait imparfaitement compensée par des améliorations dans les conditions matérielle de l'existence, par la diffusion de la science et ses applications les plus utilitaires.

Mais il est temps que nous fassions connaître par quelques extraits le livre de famille que nous venons d'analyser. Quand il voulut rédiger les mémoires de sa maison, maître René Oger n'eut point à sa disposition les registres commodes de la librairie moderne. Il relia lui-même en parchemin pour cet usage un fort cahier de ce solide papier aux tranches dentelées qu'on fabriquait abondamment au pays, il le pagina, le divisa en autant de titres qu'il avait de comptes divers, puis d'une fine écriture et avec une orthographe presque impeccable, il commença ainsi :

« Ce présent registre pour servir à maître René-François Oger, notaire royal de la paroisse de Chantrigné, pour servir d'enregistrement des revenus qu'il a plu à la divine Providence lui conférer, et des sommes de deniers qu'il recevra de ses fermiers et dont lesdits enregistrements seront égaux aux quittances qu'il pourra donner par la suite, auxquels l'on ajoutera foy comme auxdites quittances ; commencé au mois de juin 1749. »

« Ledit Oger a pris en mariage Marie Epiard, fille unique et héritière des défunts Louis Epiard, notaire royal dudit Chantrigné, et de Marie Dubois, ses père et mère. Nous avons été conjoins par mariage le lendemain de la Quasimodo de l'an 1731. Pendant le cours de notre mariage nous avons eu les enfants qui suivent. »

« Le 20 juillet 1733, est née Marie Oger, fille dudit Oger et de ladite Epiard, et fut baptisée le 21. Le parrain Michel Oger, père dudit Oger, et la marraine Marie Oger, femme de Louis Moriceau, sœur dudit Oger. Cette fille est décédée le 25 juillet ensuivant ladite année 1733. »

« Le 14 décembre 1734, est née Marie Oger, seconde du nom, fille légitime dudit Oger et de ladite Epiard. Le parrain maître Michel Oger, prêtre, vicaire de Saint-Loup-du-Gast, et la marraine Françoise Le Clerc, veuve de René Fortin ; et fut baptisée par maître Julien-Louis Bouge³, prêtre, curé dudit Chantrigné ; et fut mise à la norisse chez Marie Guilnard femme de Pierre Leroi, au lieu de la Chevalerie dudit Chantrigné. Cette fille est décédée femme de Michel Cousin, le 2 août 1764, ayant eu par ainsi 4 mois et 18 jours moins de 30 ans. Elle n'a pas été en mariage deux ans. Elle a été enterrée le 3 août par Julien Bouge curé. Elle n'a point eu d'enfants et est morte après une longue maladie. »

« Le 21 décembre 1735, est né René-François Oger, fils dudit Oger et de ladite Epiard. Son parrain François Oger, sa marraine Marie Vallée femme de Pierre Oger, et a été baptisé par maître Pierre Gontier, prêtre, vicaire. Il est venu à décéder à Mayenne chez maître Mahay, où il était au latin, le 7 décembre 1747, et a été inhumé dans le cimetière dudit Chantrigné par Julien Bouge, curé, et par ainsi il estoit âgé de 7 jours moins de 12 ans. »

« Le 9 novembre 1737, est né Louis Oger fils dudit Oger et de ladite Epiard, son parrain Louis Moriceau et sa marraine Magdeleine Oger, et fut baptisé par ledit prêtre curé. Ce garçon est venu à décéder quelque temps après. »

« Dans l'année 1739 est né Louis Oger second du nom, fils dudit Oger et de ladite Epiard. Le parrain ledit Julien Louis Bouge prêtre curé dudit Chantrigné et la marraine Françoise Fortin. Ce garçon est venu à décéder au bout de 4 mois environ. »

« Le 22 janvier 1741 est né Louis Pierre Oger 3^e du nom fils dudit Oger et de ladite Epiard, fut baptisé le 23. Le parrain Pierre Oger et la marraine Marguerite Baupied femme de François Oger et fut baptisé par ledit prêtre curé. Ce garçon est venu à décéder d'une pneumonie et hydropisie le 3 août 1765 au coup de midi et par ainsi avait 24 ans, 6 mois et 13 jours. Il a laissé tous ses meubles pour prier Dieu pour lui. »

« Le 30 mars 1743 est né Angélique Oger fille dudit Oger et de ladite Epiard. Son parrain François Grosse, la marraine Jeanne Oger veuve de René Fortin et fut baptisé le même jour par ledit curé. »

« Le 2 décembre 1745 est née Magdeleine Oger fille dudit Oger et de ladite Epiard. Son parrain ledit René François Oger son frère aîné, sa marraine Marie Oger fille de Pierre Oger et fut baptisée le même jour par le sieur Guilnard prêtre. »

« Le décès de Michel Oger, mon père, est arrivé le 5 septembre 1746. »

« Le 28 juillet 1748 est né René François Oger second du nom et fut baptisé le même jour par ledit sieur curé ; le parrain René Moriceau et la marraine Marie Oger, sa sœur aînée qui ont signé. »

« Au 24 mai 1750 est né Michel Oger fils de René François Oger et de Marie Epiard et a été baptisée par le curé de Chantrigné le même jour. Son parrain Louis Oger son frère, et sa marraine Renée Fortin sa cousine germaine. »

« Le 20 décembre 1751 est née Cécile Jeanne Renée Oger fille de René Oger et de

³ Maître Julien-Louis Bouge, maître ès-arts, était prêtre habitué à Evron et permuta en 1730 sa chapelle du château de Fouletorte pour la cure de Chantrigné que lui laissait Charles de l'Isle-du-Gast. Il résigna lui-même après quarante-huit ans de fonctions à Jacques-François Boutros, son vicaire.

Marie Epiard son épouse. Son parrain Jean Tuaut, mari de Marie Oger et la marraine Marie Fortin fille de defunt René Fortin et de Jeanne Oger ses cousins germains et a été baptisée par maître Louis Guilnard prêtre vicaire du Ribai audit an 1751. Cette fille est décédée le 2 janvier 1752. »

« Au 31 décembre 1752 sur les 10 à 11 heures du soir Marie Epiard ma chère épouse est décédée d'une ytropizie et a esté inhumée dans le cimetièrè dudit Chantrigné le premier jour de l'an à l'issue des vespres sur les trois heures du soir par maître Julien Louis Bouge, prêtre curé dudit lieu ledit jour premier an 1753. »

« Au 4 février 1754, j'ai convolé en secondes noces avec Renée Crosnier, veufve Julien Amiard, nous sommes entré en communauté de tous biens, le jour de nos épousailles qui est ledit jour 4 février 1754. Nous avons esté epouzé par Michel Oger prêtre dans l'église de Poullay. »

Nous avons vu plus haut que René-François Oger, l'aîné des garçons, avait été mis « au latin chez maître Mahay » à Mayenne, et qu'il y mourut âgé de moins de douze ans, en 1747. Voici ce qui concerne l'éducation des autres enfants.

« J'ay mis ma fille Marie Oger au couvent d'Everon, moyennant 120 livres par an. Elle a commencé son année le 5 juin 1754 ; je luy ay payé son premier quartier qui se monte à 30 livres ; je luy ay donné 18 livres en outre, sçavoir : 12 livres pour ses menus plaisirs et six livres de poupées ...

« Item, du 30 décembre 1754, j'ay donné à Jean Chopin la somme de 37 livres 10 sols pour payer le quartier de pension de ma fille ..., la communauté ayant augmenté leurs pensions de 120 à 150 livres, suivant la lettre qu'ils ont écrite à M. notre curé ...

« Plus, il m'en a coûté sept livres, dix sols, pour mon voyage d'estre allé la quérir en présence de mon frère le prêtre ce 6 juin 1755. »

« J'ay mis Louis Oger, mon fils, en pension chez Monsieur Delahaye, prêtre à Javron, moyennant 120 livres de pension, fourny de lit et de draps. Il a commencé son année le premier mars 1754.

« Le 30 juillet 1754, je suis allé quérir mon fils chez Monsieur Delahaye, prêtre, pour prendre ses vacances ...

« Le 6 octobre 1754, j'ay mis mon fils en pension chez monsieur Delahaye, au bourg de Javron. Je luy ay promis pour sa pension la somme de 11 livres par mois, et pour l'année 18 livres de beurre en deux pots.

« Le 8 octobre 1755, j'ay mis mon fils en pension chez messieurs de la Brosse et leur ay promis pour sa pension la somme de 150 livres.

« Plus, du premier avril 1756, j'ay mis mon fils en chambre chez monsieur Taupin, maître écrivain, à Mayenne. Je lui ay promis 50 sols par mois ; je le noriray ; je luy ai fourny deux draps, une couverture et un ... »

« J'ay mis ma fille Madeleine Oger en pension au couvent de Lassay, le 12 may 1759, pour 120 livres de pension par an. »

« Je mis Michel Oger en pension de chambre chez madame Lefaucheux, le 22 septembre 1766. »

« J'ay aloué pour servante Michelle Guiard. Elle a commencé sa première année chez moy le 28 mars 1744. Attendu ses maladies son année n'a du finir que le 27 may 1745.

Ses gages étaient de 25 livres par an. Elle se maria en 1750, et fut remplacée par Jeanne Delaunay qui servit pendant cinq ans et dont les gages étaient de 30 livres en

argent et « fournie de sabots. »

« Le 4 novembre 1746, j'ai alloué Jean Piquet. Son année de 20 livres de 1747 est payée. »

Celui-ci servit pendant 14 ans, ne recevant jamais que des à-comptes pour ses menues dépenses. Et comme il s'était cassé une jambe et avait été 60 jours sans travailler, il lui fut retenu 20 livres sur ses gages, qui lui laissèrent en fin de compte 65 livres. Il continua de servir dans la même maison plusieurs années encore.

« J'ay affermé mon lieu du Bois-Hubert à Jacques Lefoullon et femme pour six années commençant au jour de Pasques 1747... pour 120 livres en argent une oie et deux chapons gras. Le bail n'est que de 95 livres attendu la taille. »

1753. — Bail au même à raison de 130 liv. Le fermier, en 1666 [*sic*], cède sa fin de bail à René Taupin, son gendre, qui renouvelle en son nom au prix de 150 livres, 10 livres de beurre, deux chapons et un gâteau. Il devait de plus nourrir les ouvriers qui travailleraient aux réparations, bêcher et armer d'épines les jeunes arbres fruitiers.

« Le lieu de Bellay est affermé à Laurent Lefoullon pour six années qui ont commencé à Pasques 1747. — Les trois premières années pour 85 liv. et les trois dernières pour 90 livres. »

1753. — Nouveau bail donné à André Lefoullon, fils du précédent, pour 9 années, au prix de 90 livres et des faisances plus considérables.

En 1772, André Lefoullon étant mort, sa veuve incapable de continuer l'exploitation dut liquider.

« J'ay loué les immeubles que j'ay acquis des héritiers Michel Lambert à Jacques Gaultier ... pour 15 livres. »

« Le bail de ma maison du bourg est tenu par Claude Derouault pour 36 livres ... Le 24 juillet 1754, j'ay fait bail à mon frère le prêtre de ma grande maison du bourg pour 28 livres ...

« J'ay loué le lieu de la Guesnaudais à Pierre Mellin et à Ernier Gérard, son gendre ..., pour 85 livres, 20 livres de beurre, deux chapons, quatre poulets et un gâteau, deux livres de poupée de lin, et retenu les châteignes de l'aire (1748). »

Le même fermier occupait encore la terre en 1768.

La Guédonnière était affermée 48 livres et les faisances ; — la Guichoisière, 130 livres ; — le lieu du Ménage, en Cigné, 75 livres ; les immeubles du bourg de Chantrigné, 66 livres ; ils étaient occupés depuis 1771 par René Laumonier, chirurgien ; — les immeubles de la Bulengerie, 48 livres, etc., etc.

A. ANGOT.